

WILLIAM H. MULLER, Rotterdam

FILIALES FRANÇAISES

[Société d'exploitations minières](#) (mai 1901)

Société des Mines de fer de Barbery
Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 janvier 1903)

Suivant acte reçu par M^e Bazin, notaire à Paris, le 15 décembre 1902, il a été formé une société anonyme sous la dénomination de Société des Mines de fer de Barbery. Elle a pour objet principal l'acquisition de la jouissance de la concession des Mines de fer de Barbery, sise sur les communes de Barbery, Moulines, Saint-Germain-le-Vassou, Fontaine-le-Pin, arrondissement de Falaise (Calvados), et l'exploitation de ladite concession, ainsi que de toutes autres mines et carrières. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'art. 2 des statuts.

Le siège social est à Paris, 39 *bis*, rue de Châteaudun.

La durée de la société a été fixée à 30 années. Le fonds social est de 250.000 francs et divisé en 500 actions de 500 francs chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé 5 % pour la réserve légale et la somme nécessaire pour servir 5 % d'intérêt aux actions. Le surplus, après prélèvement destiné à un fonds d'amortissement sera réparti de la façon suivante ; 20 % au Conseil d'administration et 80 % aux actionnaires.

Ont été nommés administrateurs : MM. Albert Taraud ¹, demeurant à Paris, 72, avenue Victor-Hugo ; Gustave Müller, demeurant à Rotterdam (Hollande), 10, Koningin Emnaplein ; Jules Deligny ², demeurant à Paris, avenue de la Grande-Armée, 78 ; Ernest Seydoux avenue des Champs-Élysées, 91, et Henri Prévost ³, demeurant rue Saint-Didier, 36. — *Petites Affiches*, 14 janvier 1903.

Calvados
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 juillet 1912)

¹ Albert Taraud (1862-1922) : président fondateur de la Société de mines et de produits chimiques. Voir [encadré](#).

² Jules-Louis Deligny (Bonzac, Gironde, 30 septembre 1864-Leysin, Suisse, 24 août 1916) : ingénieur ECP. Fondateur de la Société de Produits chimiques de Puisseaux (Loiret) (1893) et administrateur de sa suite, la Société des Mines et de Produits Chimiques (1910). Administrateur de la Société d'exploitations minières (1901), de la Société de produits chimiques d'Alger (déc. 1902), administrateur délégué de la Société des mines de fer de Barbery (Calvados)(Groupe Müller)(1903).

³ Henri Prévost : beau-frère de Taraud.

Demande en extension de concession de mines. — La Société des mines de fer de Barbéry, société anonyme dont le siège social est à Paris, 28, rue de Châteaudun, représentée par M. Jules-Louis Deligny, son administrateur-délégué, sollicite une extension de la concession des mines de fer de Barbéry, dont elle est propriétaire.

Tunisie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 décembre 1912)

[Mines d'El-Akhouat](#). — On annonce que M. le baron de Saint-Didier ⁴, agissant pour le groupe Portalis ⁵, aurait traité définitivement avec M. de Montgolfier, concessionnaire, pour l'achat des mines de plomb d'El Akhouat, par le Khris.

1913 : participation dans la [Société de Mines et de Produits chimiques](#)

1913 : participation dans la [Société concessionnaire des mines d'Ouenza](#)

L'Ouenza
(*Le Journal des débats*, 25 janvier 1914)

Le groupe purement français représente 67 % des actions. Le reste, soit 33 %, appartient à la maison Müller, qui compte elle-même 38 % de participants français.

Les Tribunaux
APPEL D'UNE ORDONNANCE DE RÉFÉRÉ
(*L'Action française*, 24 juin 1916)

Hier venait devant la quatrième chambre de la Cour d'appel de la Seine, présidée par M. Pignard du Désert, une très intéressante affaire de séquestre, dont voici la genèse :

Le 15 décembre 1907, un groupe de financiers français et hollandais fondait la Société des mines de Barbéry, au capital de 250.000 francs, représenté par 500 actions suivant acte reçu par M^e Bazin, notaire à Paris.

Le but de la société était l'exploitation des minerais de fer de Barbéry, petite localité de l'arrondissement de Falaise.

⁴ Baron Armand-Louis Amé de Saint-Didier (Paris, VIII^e, 12 décembre 1879-Senlis, 6 mars 1945) : fils du baron Maurice de Saint-Didier, administrateur délégué de la Compagnie française des mines de cuivre d'Aguas-Tenidas (Espagne), de la Compagnie coloniale de l'Ogooué-N'Gounié, de l'Ekela-Sangha et des Messageries fluviales du Congo. Cadre du groupe Wm. H. Müller : administrateur des Mines du Zaccar, de Sidi-Marouf, de Bou-Arfa, de la Société concessionnaire d'Ouenza.

⁵ Joseph Portalis : agent du groupe néerlandais Wm H. Müller, propriétaire des Mines du Zaccar, de Sidi-Marouf (Algérie), etc.

Le conseil d'administration était ainsi composé : MM. Albert Taraud, président, Deligny, administrateur-délégué, Galoppe, Vermorel, Prévost, Levoieux, Bernard, Müller, membres, Léon Adrian, secrétaire.

Mais les affaires de la Société n'atteignant pas la prospérité annoncée, deux ans plus tard, une nouvelle augmentation du capital fut décidée, et 500 actions nouvelles furent souscrites par les précédents actionnaires.

Les fonds ainsi recueillis ne furent pas suffisants pour obtenir des résultats pratiques, le filon exploité était d'un rendement médiocre ; bref, les travaux furent suspendus en attendant de nouvelles ressources financières». Elles arrivèrent en 1911 apportées par une Société allemande la Gutchoffnungshütte, qui acquit 800 actions sur les 1.000 que possédait la Société d'exploitation.

Il ne fut pas procédé par voie d'augmentation de capital, mais il fut créé une dette obligataire constituée à raison de 8/10 par la Gutchoffnungshütte et 2/10 par le groupe franco-hollandais fondateur de l'affaire. Ce groupe aurait droit à 2/10 d'achats de minerais, tant qu'il resterait propriétaire de ses actions, mais la Société allemande se réservait le droit, jusqu'au 30 juin 1926, d'acheter les 200 actions restées entre les mains des fondateurs.

Les statuts ne furent pas modifiés, mais la Gutchoffnungshütte introduisit un de ses représentants dans le conseil d'administration qui fut ainsi composée : MM. Taraud, président, Deligny, administrateur-délégué, Adrian — tous trois Français — de Bruyn, Krölller, Hollandais — C. Seickhardt, Allemand. En résumé, à la mobilisation, la Société des mines de Barbery se présentait ainsi : Société fondée en France par des Français et des Hollandais, selon les prescriptions de la loi française — ses premiers capitaux étaient français — elle était administrée par trois Français, deux Hollandais et un Allemand, — Quelle était sa nationalité ?

Dès le début de la guerre, le procureur de la République de Falaise n'hésita pas et requit la mise sous séquestre ; le président, du tribunal de Falaise lui donna raison et le 10 décembre 1914 prononça la mise sous séquestre de la totalité de l'entreprise.

Mais le 4 mars 1915, sur une requête des administrateurs français et hollandais il admit que ceux-ci ne pouvaient être considérés comme personne interposées et limita le séquestre à la part d'intérêt détenu par les Allemands.

C'est alors qu'intervint le tribunal de la Seine qui s'estima compétent pour agir, le siège de la société étant à Paris, 41, rue de Châteaudun. Par une ordonnance du 25 mars 1915, M. Monnier nomma MM. Raynaud et Pons, séquestres de la totalité de l'entreprise et, sur opposition, confirma cette ordonnance le 15 juin 1915. MM. Taraud, Deligny, Adrian, Muller, Krölller et de Bruyn firent alors appel et portèrent cet appel devant la 4^e chambre qui en connaissait hier.

Les appelants soutinrent par l'organe de M^e Renoult, pour le groupe français, et de M^e Colin, sénateur d'Algérie, pour le groupe hollandais,, que l'ordonnance du 15 juin devait être rapportée et limitée à la mise sous séquestre des intérêts allemands parce que : 1° M. Monnier n'était pas compétent constituant en l'espèce une juridiction du même degré que le président du tribunal de Falaise ; 2° on ne pouvait séquestrer des intérêts appartenant à des Français ou à des neutres ; 3° que la Société était française.

Au nom des séquestrés, M^e Renoult, ancien ministre, a répondu : il a démontré qu'en fait, le conseil d'administration n'existait plus et que ses membres ne constituaient que des personnes interposées. En réalité, tout dépendait de la Société allemande, et à l'appui de ses affirmations. L'avocat a lu une partie de la correspondance échangée entre les administrateurs français et leur collègue allemand. Enfin, il a établi que les capitaux étaient allemands. L'avocat général Godefroy donnera ses conclusions vendredi.

W^m. H. Müller et Cie
(*La Journée industrielle*, 3 août 1921)

Sous cette dénomination, est formée une société à responsabilité limitée, ayant pour objet le commerce de minerais et l'exploitation de toutes entreprises minières.

Le siège est à Strasbourg (Bas-Rhin) ; des bureaux sont installés à Paris, 5, rue Jules-Lefebvre.

Le capital est de 1 million.

Les membres du conseil de surveillance sont : MM. Gaston Drappier ⁶, négociant, à Versailles ; Salamo Van Deventer, négociant, à La Haye, et Gustave Müller-Nico, négociant, à La Haye.

W^m. H. Müller et Cie
(*L'Illustration économique et financière*, du 25 août 1928)
(*Les Documents politiques*, novembre 1931)

« La Maison Wm. H. Müller et Cie, dont les origines remontent à l'année 1876, s'est spécialisée dès le début dans le commerce des minerais de fer.

A l'origine, elle se fournissait surtout de minerai en Espagne et en Suède ; plus tard, elle étendit ses affaires à l'Algérie et plus généralement à l'Afrique du Nord, ainsi qu'à d'autres régions encore.

La Maison revendait son minerai aux hauts fourneaux du Continent et du Royaume-Uni et elle a étendu, depuis quelques années, son champ d'activité en ce qui concerne ce compartiment et a trouvé aux États-Unis d'importants débouchés.

La Maison Wm H. Müller et Cie a été amenée, d'autre part, au cours des années, à s'intéresser dans nombre d'entreprises minières de différents pays ; elle a consolidé ainsi très considérablement sa position sur le marché des minerais.

Parallèlement à cette activité, la Maison Wm H. Müller et Cie accordait son attention aux affaires de transports maritimes. C'est ainsi que, dès 1878, elle fut conduite à créer à Rotterdam un bureau consacré aux affaires maritimes et aux transports et qui, à l'origine, eut à s'occuper principalement des questions de transports et de transbordement des minerais. Ce fut l'origine des intérêts maritimes de la Maison.

Au cours des cinquante dernières années, les deux compartiments — celui des affaires de minerai et celui de la navigation — n'ont cessé de se développer constamment, assurant ainsi à la Maison Müller et Cie, une place des plus importantes parmi les plus considérables entreprises du genre.

En 1926, la Maison Wm H. Müller et Cie décida de constituer à Rotterdam une société anonyme ayant son siège social dans cette ville et des succursales et des Sociétés affiliées en Hollande (Amsterdam, Flessingue, Harlingen) ; aux Indes Néerlandaises (Batavia, Soerabaia, Semarang) ; en Angleterre (Londres, Cardiff, Manchester, Queenstown) ; en France et aux colonies françaises (Paris, [Alger](#)) ; aux États-Unis (New-York) ; en Belgique (Anvers, Liège) ; en Allemagne (Duisbourg-Ruhrort, Dusseldorf, Hambourg) ; en Egypte (Alexandrie, Port-Saïd, Le Caire) ; en Roumanie (Braila) ; en Espagne (Barcelone, Valence).

Les affaires de minerai comportent surtout la vente de minerai de fer, pyrites de fer et phosphates, ventes opérées par la Société Wm H. Müller et Cie, tant pour son propre compte qu'à titre d'agent, général d'un certain nombre de mines.

⁶ Gaston Drappier (1871-1926) : représentant ou associé du groupe W^m. H. Müller. Président de la Compagnie des mines d'Aguilas. Voir [encadré](#).

Les plus importantes de ces mines se trouvent dans l'Afrique du Nord (Alger), en Espagne, en France et en Suède.

Parmi les mines d'Algérie, on peut citer les mines de l'Ouenza appartenant à la Société de l'Ouenza, Paris, qui a commencé à exploiter en 1921, port d'embarquement Bône ; les Mines de Timezrit et Beni-Himmel, dont la première appartient à la Société des Mines de Timezrit, port d'embarquement Bougie ; les Mines du Mont Zaccar appartenant à la S. A. des Mines du Zaccar, port d'embarquement Alger ; et les Mines de Rar-el-Maden, appartenant à la Compagnie de Rar-el-Maden, port d'embarquement Honaine.

Sont à mentionner ensuite les Mines de manganèse de Bou-Arfa, qui seront mises très prochainement en exploitation.

Parmi les mines situées en Espagne, il y a lieu de citer : les Mines de Cabarga, situées dans les montagnes basques (Nord-Ouest de l'Espagne), port d'embarquement Santander ; puis les Mines de San Miguel et celles de Bacarès, situées dans la province Menas (Sud-Est de l'Espagne), port d'embarquement Hornillo (les deux premières appartiennent à la Société Minera Cabarga San Miguel, la dernière à la Compagnie des mines et de chemins de fer de Bacarès, Almeria et Extensions, mais elles sont toutes trois sous la direction de la Société Wm H. Müller et Co's Algemeene Mijnbouw Maatschappij qui les exploite ensemble) ; enfin, les mines de minerai à couleur de la S. A. Oxidos Florez, qui produisent les précieux minerais d'ocre dont l'expédition se fait à Malaga, sous la direction également de Wm H. Müller et Co's Algemeene Mijnbouw Maatschappij, qui en est le principal actionnaire.

En France, la Wm H. Müller et Co's Algemeene Mijnbouw Maatschappij possède des intérêts dans le groupe minier May-sur-Orne, appartenant à la Société de mines et de Produits Chimiques ; et dans les mines de la Société des Mines de Pavillon d'Angers. La mise au point, pour produire, de ces dernières, n'est cependant pas encore complètement achevée.

Sont également d'une grande importance : la représentation du groupe suédois si considérable : la Trafikaktiebolag Graëngesberg-Ozelösund à Stockholm, qui est propriétaire des plus riches gisements de fer en Suède ; puis la représentation des mines suédoises « Bloetberg », propriété de la Bergverksaktiebolag Vulcanus à Stockholm.

La N. V. Wm H. Müller et Co représente également la Georgian Manganese Company, créée par la Maison américaine W. A. Harriman et Co. Inc., New-York, qui exploite les Mines de manganèse de Tschiatouri dans le Caucase.

Les consommateurs de minerais de fer sont principalement les hauts fourneaux anglais, allemands, belges, italiens et hollandais ; plus récemment des tonnages importants ont été livrés aux États-Unis. Les bureaux de Londres, Cardiff, Middlesborough, Manchester et Glasgow, en Angleterre ; de Paris, en France ; de Düsseldorf, en Allemagne ; d'Anvers et de Liège, en Belgique ; de New-York, aux États-Unis, ont une importance particulière pour la vente des minerais. [Les bureaux d'Alger](#) et de Stockholm s'occupent plus spécialement des expéditions des minerais d'Algérie et de Suède. »

1926-1928 : [GRÄNGESBERG](#) (SUÈDE)
PREND LE CONTRÔLE DE WM. H. MÜLLER.

MINES

(Les Documents politiques, diplomatiques et financiers, septembre 1931)

Par l'intermédiaire de la Société hollandaise W. H. Müller et Cie et le trust Graengesberg, le groupe Kreuger et Toll est intéressé dans la Compagnie des mines et chemins de fer de Bacarès-Almeria et extensions, dans la province espagnole d'Almeria.

Il faut noter, tout d'abord, que la constitution de cette société avait été faite en 1887, sous la législation belge.

C'est, depuis 1917 qu'elle est passée sous le contrôle de la firme W. H. Müller et Cie. Son conseil d'administration est actuellement composé (1930) de :

MM. Paul van den Eeckout,
Casper Jacobus Petrus Hoedemakers,
Gustave Müller-Nico,
S. Van Deventer,
R. A. Kröller,
Antony Kröller,
Wassenaar Groot Haesebroeck,
Alfred Favre-Robinet.

Il suffira de se reporter au chapitre que nous avons consacré au trust Graengesberg pour connaître, par ces personnalités, les liens qui rattachent ces affaires entre elles.

Comptoir français du spath fluor *(La Journée industrielle, 9 juillet 1932)*

Sous cette dénomination vient d'être constituée une société anonyme à capital variable, entre divers producteurs de spath-fluor pour rechercher les débouchés et la vente de leurs produits.

Le siège est à Paris, 98, rue de la Victoire.

Le capital est fixé, quant à présent, à la somme de 30 000 fr. en 300 actions de 100 fr.

Le premier conseil d'administration est composé de la Compagnie de Produits chimiques et électro-métallurgiques Alais, Frogès et Camargue, à Lyon, 9, rue Grôlée ; M. Lucien de Champeaux, à La Selle-en-Morvan (Saône-et-Loire) ; les Carrières et mines de l'Estérel, à Marseille, 9, cours Devilliers ; la société de fait entre M. Robert Mahieu et M. Gabriel Kœberlin, industriels, à Paris, 12, rue du Havre ; la société anonyme Mineralas y productos de Exportation, à Palamos (Espagne) ; et la société W. H. Müller et Cie, à Paris, 98, rue de la Victoire.

Minerais et affrètement Wm. H. Müller *(Les Documents politiques, diplomatiques et financiers, avril 1933)*

Cette société française à responsabilité limitée était une filiale de la Société Wm. H. Müller, de Rotterdam, dont nous avons montré, dans notre livre sur M. Ivar Kreuger, les liens étroits avec le trust Kreuger et Toll.

Un des associés gérants, M. Müller-Nico vient de se retirer, cédant sa participation dans la société (20 parts de 1.000 francs) à M. Paul-Georges Léoni, de New-York.

D'autre part, les intérêts de M. Andreae (5 parts de 1.000 fr.) ont été rachetés par la société mère, de Rotterdam.

Par suite de ces cessions, la société est maintenant gérée par M. Léoni, qui a tous pouvoirs pour agir seul dans toutes les affaires et opérations concernant le commerce des minerais en général, et d'affrètements, ainsi que pour l'exploitation de toutes sources d'eaux minérales (ces dernières, nouvelle branche d'activité de la Société), et par M. Kroller, qui, lui, dispose des mêmes pleins pouvoirs en matière d'armement des bateaux et navires et des transports maritimes et fluviaux.

(*Financial.*)

Société des minerais et d'affrètement Wm. H. Müller et Cie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1933, p. 184)

MM. Paul Léoni et A. Kröller ont été nommés gérants de cette société. M. Müller-Nico ayant réglé ses parts à M. Léoni et M. Andreae les sommes dues à la Soc. Wm. H. Müller, de Rotterdam. Celle-ci contrôle donc la Société des minerais et d'affrètement à raison de ses parts, soit 100.

Société des minerais et d'affrètement Wm. H. Müller et Cie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1936)

Cette société vient de transférer son siège quai d'Austerlitz, 3, au lieu de 98, rue de la Victoire.

En outre les gérants, MM. Léoni et Kroller, ont donné leur démission et sont remplacés par MM. Gray, Pley, et Querngester.

Dans l'oligarchie
MINERAIS ET AFFRETEMENT Wm H. MULLER ET Cie.
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mars 1936)

Cette filiale française de l'importante affaire hollando-allemande d'affrètement Wm. H. Müller et Cie — dont le siège est à Rotterdam — vient d'être modifiée dans la personne de ses associés.

Actuellement sous forme de société à responsabilité limitée, au capital de 100.000 francs, elle était constituée entre la société hollandaise Wm. H. Müller et Cie^e et M. Paul George Léoni, négociant à New-York.

Ce dernier a cédé les 20 parts de 1.000 francs qu'il possédait dans le capital social aux personnes et dans les proportions suivantes :

6 à M. Pieter Gerril Querngester, à Colombes (Seine).

6 à M. Vernon Herbert Gray, à Paris,

et 8 à M. Roger Alphonse Pley, à Paris.

M. Léoni et M. Kröller, représentant la firme Wm. H. Müller, tous deux gérants de la société, ont donné leur démission et ce sont les trois nouveaux associés qui géreront dorénavant la Société de minerais et affrètement Wm. H. Müller et Cie^e.

Mais, au fond, il n'y aura rien de changé, puisque la société hollandaise Wm. H. Müller et Cie, détenant 80 parts sociales sur les cent constituant le capital social, c'est toujours elle qui détient le contrôle de l'affaire française.
(*Financial.*)

Société marocaine de mines et produits chimiques
(*La Journée industrielle*, 5 mai 1938)

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. ... Lodeizen ⁷ comme administrateurs.

Société de mines et de produits chimiques
Annuaire Desfossés, 1948, p. 811 :

Conseil : ... F. Lodeizen.

AEC 1951-858 — Société d'études et d'exploitations minières du Tadla, 44, place de France, CASABLANCA (Maroc).
Conseil : ... Lodeizen.

[Desfossés 1956]

Lodeizen (August-Frederik)[Repr. probable du groupe Wm. H. Müller, de Rotterdam. Adm. Études et exploit. min. du Tadla (Maroc)], 581 (Mines et prod. chim.), 594 (Maroc. de Mines et prod. chim.), 1370 (Engrais, phosphates, minerais), 2285 (Mines de Diélette).

⁷ August-Frederik Lodeizen : représentant probable du groupe Wm. H. Müller, de Rotterdam